



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-08

ACQUISITION DE SIEGES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE BRANT

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 21841 « Matériels de bureau et mobiliers scolaires »

Vu le devis N°Q-110552 établi par la société AZERGO pour la fourniture de cinq sièges pour les AESH de l'école élémentaire Brant pour un montant 1 906.51 € HT ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société AZERGO, pour la fourniture de cinq sièges pour l'école élémentaire Brant.

- Montant du marché : 1 906.51 euros HT soit 2 287.82 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 13 mars 2026



Pour Le Maire absent,
L'Adjointe Déléguée,
Catherine GREIGERT

Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260313-DM2026-08-AU
Date de télétransmission : 17/03/2026
Date de réception préfecture : 17/03/2026